



LES INONDATIONS :

Précautions à prendre pour la santé et la sécurité

Demander de l'aide psychosociale

Une inondation constitue un événement traumatisant pour les personnes et les communautés. Pour toute demande d'aide et de support psychosocial, contacter le centre de santé et de services sociaux (CSSS).

Pour obtenir plus d'information sur les questions touchant la santé ou l'anxiété, contactez le 811 pour Info-Santé et Info-Social.

Bien se protéger

Le contact avec de l'eau souillée (microbes, particules de sol, résidus de produits chimiques, etc.) peut occasionner des allergies de contact (dermatite) et des infections, surtout si on a une plaie (ex. : coupure, blessure lors des activités de démolition, de nettoyage) ou un problème de peau.

- Porter un masque (respirateur N95), des gants, des bottes de caoutchouc et des vêtements de protection.
- La vaccination contre le tétanos est recommandée pour éviter les risques d'infection par une blessure ou une écorchure, particulièrement si on n'a pas mis à jour son carnet de vaccination.

Penser à prendre ses médicaments

L'oubli ou le manque de médicaments peut contribuer à aggraver l'état de santé ou engendrer des complications.

- Prévoir les médicaments nécessaires pour les personnes qui doivent prendre une médication régulière et continue. Jeter tout médicament ayant été en contact avec l'eau d'inondation.

Éviter l'hypothermie

L'hypothermie est aussi à surveiller car dangereuse. Il n'est pas nécessaire d'être exposé à des températures hivernales pour en souffrir. Les symptômes de l'hypothermie sont : frissons incontrôlables, difficulté à articuler, fatigue, démarche titubante, attitudes bizarres. Ils apparaissent de façon très progressive, de sorte que les victimes et leur entourage les remarquent souvent trop tard.

Il faut porter une attention particulière aux nouveau-nés, aux jeunes enfants, aux personnes âgées et aux personnes en perte d'autonomie.

Prévenir l'intoxication au monoxyde de carbone

L'intoxication au monoxyde de carbone (CO) peut survenir lors de l'utilisation d'un moteur à combustion (pompe, génératrice), d'un appareil de cuisson ou de chauffage d'appoint dans un endroit mal ventilé.

Les principaux symptômes d'une intoxication légère sont des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements et de la fatigue. Une intoxication plus importante peut causer des évanouissements, des convulsions, le coma et même la mort.

Voici quelques gestes à poser pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone :

- Se procurer des avertisseurs
- Vérifier le bon fonctionnement des appareils à combustible utilisés à l'intérieur (chaufferettes au kérosène, au pétrole ou au gaz, réfrigérateurs, cuisinières et sècheuses au gaz ou au propane);
- Ne jamais utiliser d'appareil à combustion dans un espace fermé ou mal aéré. S'assurer de la bonne ventilation de l'endroit où se trouve l'appareil produisant du monoxyde de carbone;
- Lorsqu'on utilise une génératrice, il est important de toujours l'installer à l'extérieur de la maison et loin des entrées d'air (fenêtre, porte ou autres);
- S'assurer que la cheminée et les conduits d'évacuation de la fournaise ou du foyer soient en bon état.

Que faire si l'on présente des symptômes (mal de tête, nausées, fatigue, étourdissements)?

- Quitter immédiatement les lieux;
- Appeler le 911 ou le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060;
- Ne pas réintégrer les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un expert.

Précautions pour l'utilisation de l'eau potable

Les inondations peuvent également affecter la qualité de l'eau potable. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter les fiches *Les inondations : désinfection du puits* et *Les inondations : précautions pour l'utilisation de l'eau potable*.

Désinfecter de façon sécuritaire les objets et les surfaces

L'eau d'inondation peut transporter divers microbes et contaminants chimiques qui peuvent nuire à la santé. Il est donc important de bien nettoyer et de désinfecter en utilisant les bons produits.

Désinfection des objets en contact avec la bouche et les aliments

Nettoyer et désinfecter tous les objets tels que les ustensiles, assiettes, chaudrons, boîtes de conserve, jouets d'enfant ou autres ayant été en contact avec l'eau d'inondation. Utiliser de l'eau potable additionnée d'eau de Javel (15 ml d'eau de Javel 5 % dans un litre d'eau). Ne jamais mélanger un détergent contenant de l'ammoniac avec un agent de blanchiment (eau de Javel), car ce mélange dégage des gaz toxiques dangereux.

Désinfection des autres objets et surfaces de la maison

Référez-vous à la fiche d'information *Les inondations : désinfection de la maison*.

En général, l'**usage d'agent de blanchiment (Javel) n'est PAS recommandé** pour désinfecter tout autre objet ou surface. L'odeur de chlore est nocive. L'utilisation de grandes quantités d'agent de blanchiment entraîne une augmentation des rejets de produits chlorés dommageables pour l'environnement.

Se préoccuper des moisissures

Les moisissures peuvent se développer dans une maison même si on a nettoyé et désinfecté. Il est donc important d'intervenir rapidement, avant que votre maison présente des signes de moisissures (taches colorées ou noirâtres sur la surface des matériaux; odeurs de moisi, de terre ou d'alcool).

Pour prévenir l'apparition de moisissures, vous pouvez suivre les étapes décrites dans la fiche d'information *Les moisissures dans la maison suite à un dégât d'eau*.

Vous pouvez également consulter la brochure du ministère de la Santé et des Services sociaux : *Les moisissures à la maison : faites-leur la vie dure!*, disponible au lien suivant :

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/documentation/2002/02-214.pdf>

Être prudent au contact avec des produits chimiques (huile à chauffage, solvants, etc.)

Si de l'huile à chauffage ou des produits domestiques divers se sont répandus dans votre domicile pendant l'inondation, suivre les indications contenues dans la fiche *Les inondations : contamination des eaux*.

Documents et liens utiles

Communiqué et série de fiches « Inondation » produite par la DSP de la Montérégie :

<http://www.santemonteregie.qc.ca/agence/presse/communiques/detail/20110429comm.fr.html>

Site de la sécurité civile « En cas d'inondation » :

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/se-preparer-aux-sinistres/sinistres/en-cas-inondation.html>

Urgence Québec – Information sur les mesures d'urgence :

<http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/urgence-quebec/>

Fiches de la SCHL « Quoi faire en cas d'inondation? » :

<http://www.schl.ca/fr/paex/inondation/>

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)

Après une inondation www.cmhc-schl.gc.ca/fr/coreenlo/coprge/insevoma/CF_07.CFm Agence de santé et de services sociaux de Laval Voir dans les Publications - Dépliant « En cas d'inondation » www.sssslaval.gouv.qc.ca/6_/6_01.htm

**Si vous avez des problèmes de santé,
contactez le 811 pour service Info-Santé et Info-Social.
Pour toute autre information,
contactez votre municipalité.**